

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI  
ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
DE PARIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

SERVICE CONVENTIONS COLLECTIVES  
18, avenue Parmentier  
75543 PARIS CEDEX 11

Tél : 49.23.35.21.

NUMERO : 571/94

RECEPISSE DE DEPOT

Le Directeur départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de PARIS, soussigné, certifie qu'en application des articles L.132-10 et R.132-1 du Code du Travail, il a été déposé ce jour en cinq exemplaires :

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE LA FABRICATION DU VERRE A LA MAIN

Conclue le 03 novembre 1994, entre :

- 1° - FEDERATION DES CRISTALLERIES VERRERIES A LA MAIN ET MIXTES
- 2° - FUC/C.F.D.T.
- FEDERATION DES CADRES DES INDUSTRIES CHIMIQUES C.F.E./C.G.C.
- FNIC/C.F.T.C.
- FEDECHIMIE C.G.T./F.O.

En foi de quoi, il délivre le présent récépissé pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à PARIS, le 18 NOVEMBRE 1994

P/LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL  
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE  
LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
DE PARIS  
Service Conventions Collectives  
18, avenue Parmentier  
75543 PARIS CEDEX 11  
Tél : 49 23 35 21